



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2023-03-12
DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : AVENANT N°1 : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
REALISATION D'OUVRAGES DE SURVEILLANCE REGLEMENTAIRE
ET DE PRE-TRAITEMENTS DE REJETS AQUEUX DE L'ABATTOIR DE
SISTERON**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la décision DMSE 2022-11-34 du 16 JANVIER 2023 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ouvrages de surveillance réglementaire et de pré-traitement de rejets aqueux de l'abattoir de SISTERON, à la société SETEC HYDRATEC pour un montant de 85 500 euros HT,

VU la nécessité de réaliser une campagne de caractérisation des effluents et essais jar-tests afin de permettre au bureau d'études de dimensionner de manière optimale les ouvrages à créer,

CONSIDÉRANT que ces campagnes de prélèvements et de mesures ainsi que la réalisation des jar-test n'étaient pas prévus au marché, il y a lieu de signer un avenant avec la société SETEC HYDRATEC selon leur devis n° 53911 transmis le 7/03/2023 d'un montant de **13 715 euros HT**, représentant une plus-value au montant initial du marché de **16,04%**,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°1 avec la société SETEC HYDRATEC

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de Sisteron, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à la société SETEC HYDRATEC.

Fait à Sisteron, le 09/03/2023

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU